Où trouver la liste des produits autorisés ?

Pour être appliqué sur le territoire belge, tout produit phytopharmaceutique doit préalablement avoir été agréé. La seule source officielle reprenant l'ensemble des produits phytopharmaceutiques agréés en Belgique est le site internet www.phytoweb.be. Celui-ci est régulièrement mis à jour par le Service public fédéral Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement. La consultation de ce site permet d'obtenir diverses informations sur l'ensemble des produits autorisés en Belgique.

Vous trouverez un mode d'emploi de Phytoweb sur note site internet www.crphyto.be. Il est accessible depuis la page d'accueil en cliquant sur la case « Phytoweb : mode d'emploi ». N'hésitez pas à nous contacter pour toute autre question.

B. Mary, L. Janssens, C. Bragard, Comité régional PHYTO, ELIM/ELI, UCL (010/47.37.54 - crphyto@uclouvain.be - www.crphyto.be)